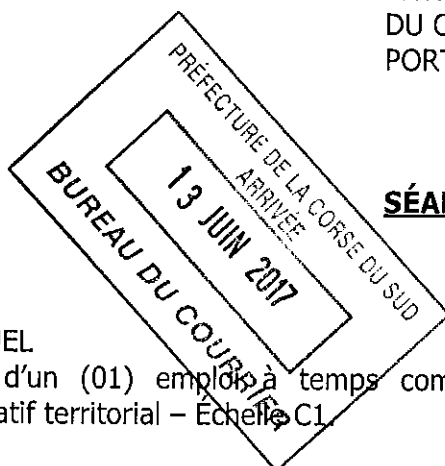




EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

N° 17/074/P

SÉANCE DU 09 JUIN 2017



**OBJET :** PERSONNEL

Création d'un (01) emploi à temps complet de catégorie C – Grade : Adjoint administratif territorial – Echelle C1.

L'an deux mille dix-sept, le neuf du mois de juin à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 02 juin 2017 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

**Etaient présents :** Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON.

**Absents :** Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Jean-Christophe ANGELINI ; Marielle DELHOM.

**Avait donné procuration :** Patrice BORNEA à Xavière MERCURI ; Jacqueline BARTOLI à Jean-François GIRASCHI ; Vanessa GIORGI à Jean-Michel SAULI ; Pierre-Paul NICOLAÏ à Gaby BIANCARELLI ; Léa MARIANI à Florence VALLI ; Jean-Marc ANDREANI à Antoine ACQUATELLA ; Jean-Christophe ANGELINI à Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la mise en adéquation des besoins des services et des emplois nécessaires à la réalisation des missions qui leurs incombent, il convient de renforcer les effectifs du service des sports par la création d'un emploi d'agent de gestion administrative, comme proposé ci-après :

Nombre d'emplois concernés	Temps de travail	Grade	Échelle de rémunération	Fonction	Décret relatif au cadre d'emplois concerné
1	Temps complet	Adjoint Administratif Territorial	C1	Agent de gestion administrative	2006-1690 du 22 décembre 2006

L'emploi concerné est créé à compter du 09 juin 2017.

Le recrutement sur le grade d'adjoint administratif territorial, échelle de rémunération C1, s'effectue par recrutement direct.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 07 juin 2017,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** de créer à compter du 09 juin 2017, un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) ;  
> Fonction : Agent de gestion administrative.

**ARTICLE 2 :** de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

**ARTICLE 3 :** Les crédits afférents font l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires :  
Chapitre 012 : frais de personnel.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	24
Nombre de procurations	8
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes : pour	<b>25</b>
dont procurations	6
contre	
dont procurations	
abstention	<b>7</b>
dont procurations	2
unanimité	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,

